



Fédération des Importateurs
de Produits Alimentaires



Syndicat National du Commerce Extérieur
des produits congelés et surgelés

RAPPORT D'ACTIVITÉ
de la FIPA et du SNCE

Année 2021

SOMMAIRE

I. LA VIE DU SYNDICAT ET DE LA FÉDÉRATION	3
I.1. Effectifs de la fédération et des syndicats	3
I.2. Administration	3
I.3. Ressources Humaines	4
I.4. Les Assemblées générales 2021	4
II. LES SERVICES DU SNCE ET DE LA FIPA	5
II.1. Le site internet : lien avec les adhérents et le grand public	5
II.2. La veille réglementaire et technique	6
II.3. La veille sanitaire française et internationale	7
II.4. Le support aux adhérents	8
II.5. Demandes relatives aux contrôles dans les PCFs	10
III. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021	11
III.1. Accompagnement des adhérents sur la problématique du transport maritime	11
III.2. Observatoire des Fraudes	11
III.3. Groupe de travail Epicerie - Conserves	13
III.4. Groupe de travail Qualité	13
III.5. Groupe de travail Découpes de poisson	14
III.6. Aide aux adhérents pour développer les capacités d'export vers la Chine	15
III.7. Formations	16
III.7.a. Matériaux au contact des denrées alimentaires	16
III.7.b. Food Defense et Food Safety Culture	16
III.7.c. Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE)	16
III.8. Accompagnement des adhérents dans leur relation avec les douanes	17
III.8.a. Taux de TVA à l'importation de produits aquatiques	17
III.9.b. Problématiques liées aux droits de douane	17
III.9. Accompagnement sur l'entrée en application de la loi EGAlim2	19
IV. LES COLLABORATIONS DU SNCE ET DE LA FIPA	20
IV.1. Avec les confédérations françaises et européennes	20
IV.1.a. L'ANIA : Association Nationale des Industries Alimentaires	20
IV.1.b. L'AIPCE : Association des industries du poisson de l'UE & Comité des organisations nationales des importateurs et exportateurs de poisson de l'UE	21
IV.1.c. La FICIME	22
IV.2. Avec les autres fédérations et syndicats français	22
IV.2.a. Les syndicats de la filière froid	22
IV.2.b. Les autres fédérations et organisations interprofessionnelles	23
IV.3. Avec les Administrations	24
IV.4. Avec les partenaires techniques	27
IV.4.a. PFI Nouvelles Vagues – Boulogne sur Mer	27
IV.4.b. Pôle Aquimer	28
IV.4.c. Service Commun des Laboratoires de la DGCCRF - Marseille	28

V. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS	29
V.1. Poursuivre des activités techniques, actions de lobbying et collaborations	29
V.1.a. Continuer à jouer un rôle de leader sur les questions de loyauté	29
V.1.b. Soutenir l'activité des adhérents dans un contexte tendu	29
V.1.c. Accompagner les adhérents dans le cadre des évolutions réglementaires	30
V.1.d. Poursuivre et développer les collaborations	31
V.2. Développer la communication interne et externe	32
Annexe 1 : Constitution du Conseil d'Administration de la FIPA	34
Annexe 2 : Constitution du Conseil d'Administration du SNCE	35
Annexe 3 : Liste des Adhérents 2022	36

I. LA VIE DU SYNDICAT ET DE LA FÉDÉRATION

I.1. Effectifs de la fédération et des syndicats

Rappel : Conformément aux statuts de la fédération, chaque adhérent à l'un des syndicats formant la fédération devient membre de plein droit de cette fédération.

Au 1^{er} janvier 2021, la FIPA comptait 66 adhérents :

- 59 adhérents du SNCE
- 5 adhérents du SNS
- 2 adhérents directs FIPA

Au cours de l'année 2021 :

- pour le SNCE : radiation de IOD Seafood (ex Eurochile) en janvier pour défaut de paiement, adhésion de Frial à compter d'avril 2021 ;
- pour le SNS : pas de changement ;
- pour la FIPA : en ce qui concerne les adhérents directs, pas de changement.

Au 31 décembre 2021, la FIPA comptait donc 66 adhérents.

I.2. Administration

Traditionnellement, les conseils d'administration de la FIPA et du SNCE se tenaient 4 fois dans l'année dont une immédiatement après les assemblées générales. Cependant, ce rythme avait été complètement modifié en 2020 compte tenu de la crise sanitaire. En 2021, la périodicité a aussi été adaptée.

Les administrateurs se sont réunis à 5 reprises plus une 6^{ème} fois à l'issue de l'assemblée générale en décembre pour définir les sièges de vice-présidents et de trésorier. Les conseils se sont tenus en format mixte (présentiel et visio).

Les principaux sujets mis à l'ordre du jour en 2021 ont concerné :

- Administration du syndicat et de la fédération (adhésions, démissions, suivi du paiement des cotisations, suivi des comptes),
- Interactions avec l'ANIA,
- Partage des problématiques évoquées dans les différents groupes de travail (GT) et restitution des travaux engagés,
- Relations et actions menées en commun avec les autres organisations professionnelles (ANIA / Syndicats du Froid / AIPCE-CEP / UMF / ADEPALE et autres...).

Outre ces sujets, les discussions ont porté sur les impacts du covid sur l'activité des adhérents, la disponibilité et le coût des matières premières et le coût du transport afin d'évaluer les actions à engager soit directement soit avec l'aide de l'ANIA.

I.3. Ressources Humaines

En 2021, Mathilde Guillochon qui était responsable des affaires scientifiques et réglementaires depuis novembre 2016 a démissionné pour aller travailler en province. Elle a été remplacée en septembre par Annie Seng qui travaillait précédemment pour un groupe spécialisé dans les ferments. Une période de passation a permis une bonne reprise des dossiers.

I.4. Les Assemblées générales 2021

Compte-tenu du contexte sanitaire, les assemblées générales de la FIPA et du SNCE ont été déplacées en fin d'année, le 2 décembre, dans l'objectif de pouvoir les tenir en présentiel. Le contexte sanitaire s'étant détérioré en fin d'année, nous avons eu quelques désistements de dernière minute mais l'évènement a quand même pu se tenir.

Outre la traditionnelle présentation du rapport d'activité et du rapport financier, les assemblées générales étaient électives.

Pour la FIPA : 42 sociétés ayant droit de vote, 20 présentes et 22 représentées, le quorum a été atteint (57 adhérents de plein droit en 2021).

Résultats des élections :

- Président :

. *Alain BAILLY - Comptoirs Océaniques (SNCE)*

- Administrateurs :

. *Stéphane ARGOUD - GELAZUR (SNCE)*

. *Alain BAILLY - COMPTOIRS OCEANIQUES (SNCE)*

. *Stéphane BARBUT - NAUTILUS FOOD (SNCE)*

. *Stéphane CHERTIER - NORDIC SEAFOOD FRANCE (SNCE)*

. *Jean-Marie LE MENTEC - ALPHA BAY (SNCE)*

. *Pascale MAUGY - COSMOS FOODS (SNCE)*

. *Guillaume QUILLOT - ULYSSE (SNCE)*

. *Christophe SUREAU - SURAL SACICC (SNS)*

Pour le SNCE : 37 sociétés ayant droit de vote, 18 présentes et 19 représentées, le quorum a été atteint (50 adhérents de plein droit en 2021).

Résultats des élections :

- Président :

. *Alain BAILLY - COMPTOIRS OCEANIQUES*

- 1^{ère} vice-Présidente :

. *Pascale MAUGY - COSMOS FOODS - est reconduite à cette fonction*

- Vice-Président :

. *Jean-Marie LE MENTEC - ALPHA BAY - est reconduit à cette fonction*

- Trésorier :

. *Stéphane CHERTIER - NORDIC SEAFOOD FRANCE - est reconduit à cette fonction.*

- Administrateurs :

. *Stéphane ARGOUD - GELAZUR - nouvellement élu*

. *Hervé BARBA - GROUPE BARBA - nouvellement élu*

. *Stéphane BARBUT - NAUTILUS FOOD*

. *Patrick BARINET - GREENLAND SEAFOOD FRANCE*

. *Thomas CANETTI - SOVINTEX*

. *Patrick DUPONT - SYSCO FRANCE*

. *Philippe ESNAULT - POMONA PASSION FROID*

. *Ingrid MAQUINGHEN - GELFISH*

. *Guillaume QUILLIOT - ULYSSE*

A noter que 3 entreprises membres associés (transitaires) participaient à ces assemblées générales. Comme les statuts le prévoient, elles n'ont pas pris part aux élections.

II. LES SERVICES DU SNCE ET DE LA FIPA

II.1. Le site internet : lien avec les adhérents et le grand public

Le site internet est composé de pages publiques et d'une partie réservée aux adhérents.

Les pages publiques sont destinées à présenter et valoriser les activités de la FIPA et du SNCE et font figurer également la liste des adhérents par structure. Une page de contact permet aussi d'adresser des messages ou de demander des informations sur les modalités d'inscription.

Dans la partie réservée aux adhérents, on y trouve toutes les informations qui sont diffusées dans l'Envoi Hebdo, de nombreuses autres ressources documentaires, les comptes-rendus des groupes de travail récents et les comptes-rendus des conseils d'administration.

II.2. La veille réglementaire et technique

La veille réglementaire et technique est assurée par la diffusion hebdomadaire de "L'Envoi Hebdo". En 2021, 50 bulletins d'information ont été diffusés auprès des entreprises adhérentes.

Cette veille donne une sélection hebdomadaire des actualités réglementaires et techniques, commentées, résumées et classées par rubriques thématiques (hygiène/contaminants, conditions sanitaires d'importation, fraudes, matériaux au contact, étiquetage/info conso, commerce, logistique etc....).

Depuis 2020, l'Envoi Hebdo est proposé sous deux formats aux entreprises adhérentes : une version composée automatiquement à partir des articles saisis sur le site et envoyée automatiquement par mail chaque lundi à 17h ; une version au format pdf également envoyée par mail le mercredi suite à la demande d'adhérents qui souhaitent conserver ce format.

Comme indiqué plus haut, il est également possible de retrouver les informations dans la page « Adhérent » du site internet grâce à un moteur de recherche. Si vous n'avez pas accès à cette partie du site, n'hésitez pas à le demander à l'adresse snce@scne.org.

Les sources de l'Envoi Hebdo sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Journaux officiels	Site des agences sanitaires
<ul style="list-style-type: none"> - Journal Officiel de l'Union européenne - Journal Officiel de la République française 	<ul style="list-style-type: none"> - EFSA - ANSES
Site des institutions européennes	Sites institutionnels français
<ul style="list-style-type: none"> - Communiqués de presse de la Commission européenne - DG Pêche - DG Food - DG Sante - Audits OAV 	<ul style="list-style-type: none"> - Flux RSS du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Flux RSS du ministère de l'Economie et des Finances - DGDDI - DGGCRF - DG Trésor - DG Entreprises

<ul style="list-style-type: none"> - Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux - Parlement européen - Rapports mensuels du JRC sur la fraude alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Bulletins officiels de la DGAL - Bulletins officiels de la DGDDI - Service statistique ministériel de l'agriculture - INSEE - FranceAgriMer - Conseil National de l'Alimentation - Portail de la Commission d'examen des pratiques commerciales
Médias spécialisés	Autres
<ul style="list-style-type: none"> - Food Navigator - Euractiv Agrifood - Page Alimentation Santé Environnement d'AgroParisTech - Seafood media - Seefood source - Vigial 	<ul style="list-style-type: none"> - Association de consommateurs (UFC Que choisir, 60 millions de consommateurs, CLCV) - Foodwatch - Médias généralistes - Diffusions des fédérations auxquelles le SNCE adhère

Tableau 1 : sources utilisées pour l'Envoi Hebdo

Par ailleurs, le SNCE et la FIPA diffusent également des flashes d'information, lorsque l'actualité nécessite que les adhérents soient informés rapidement, ou pour réaliser des focus sur des thématiques ou actions spécifiques.

II.3. La veille sanitaire française et internationale

Jusqu'à fin août 2021, des mails étaient systématiquement envoyés aux adhérents pour les informer des nouvelles listes d'établissements agréés, ainsi que des alertes françaises transmises par la DGAL ou la DGCCRF.

Avec la transition vers la plateforme TRACES-NT, les sites de la DGAL (Impadon) et de la Commission européenne répertorient les établissements agréés n'ont plus été correctement mis à jour. Nous avons donc décidé d'arrêter la diffusion de ces mails.

Les notifications européennes (alertes, informations, blocages aux frontières) sont quant à elles disponibles sur la base de données du RASFF¹ (Rapid Alert System for Food and Feed). La base de données est mise à jour en continu et un moteur de recherche permet de retrouver des notifications en sélectionnant différents critères.

¹ <https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/screen/search>

Pour accéder aux données antérieures à janvier 2020, un site existe pour télécharger l'ensemble de l'historique des notifications RASFF².

Avec le passage à TRACES-NT, l'information relative aux établissements des pays tiers placés sous contrôle renforcé n'était plus disponible sur Impadon. Pour pallier ce manque, le SNCE a pu recueillir cette information en sollicitant le SIVEP jusqu'en octobre 2021. Depuis, les relations avec le SIVEP se sont dégradées et la Commission européenne a rédigé un courrier expliquant sa volonté de ne plus rendre accessible cette information afin de ne pas compromettre le bon déroulement des contrôles à l'importation et des audits.

II.4. Le support aux adhérents

Compte tenu de la complexité des réglementations française et européenne, de l'évolution des règles d'importation et de l'actualité sanitaire, une aide personnalisée est apportée aux adhérents qui sollicitent l'expertise du syndicat. A cela se sont ajoutées toutes les questions soulevées par la crise sanitaire et les perturbations occasionnées.

En 2021, 83% des adhérents ont interrogé les permanents (contre 92% en 2020, 82% en 2019, 74% en 2018, 75% en 2017 et 83% en 2016), entre 1 et 41 fois chacun.

419 questions ont fait l'objet de réponses écrites, détaillées et adaptées à chaque cas de figure (400 en 2020). Les thématiques des questions se sont réparties de la façon suivante :

² https://data.europa.eu/data/datasets/restored_rasff

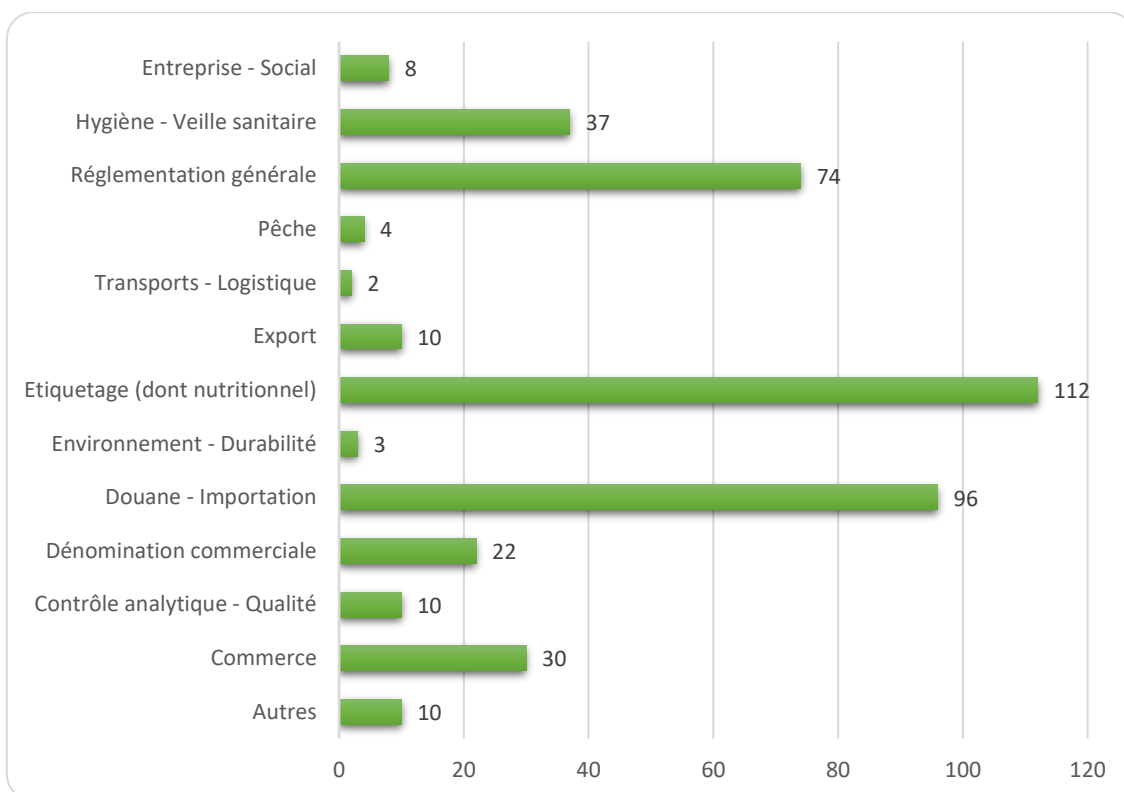


Figure 1 : typologie des questions adhérents en 2021

Les problématiques d'étiquetage sont toujours largement en tête (112 questions en 2021, 115 en 2020, 110 en 2019, 123 en 2018, 107 en 2017). Les demandes relatives à la douane et à l'importation restent élevées (96 questions en 2021, 86 en 2020, 51 en 2019), marquées cette année par la thématique denrées composées avec en corollaire la problématique des plans de contrôle officiels des contaminants dans les pays d'origine.

A noter que la loi AGE³ (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) et la loi Climat & Résilience⁴ ont suscité de nombreuses interrogations des adhérents qui continuent de nous solliciter dessus.

De nombreuses dispositions appelant des décrets et arrêtés d'application ont introduit de nouvelles obligations pour les entreprises. Les interrogations ont particulièrement porté sur la mise en place de la nouvelle Info-tri (septembre 2021) relative à l'information du consommateur sur les règles de tri, sur la suppression du logo « Point vert » et sur l'interdiction des huiles minérales MOSH MOAH dans les emballages.

³ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

⁴ Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Lorsque les questionnements sont fréquents pour certaines thématiques, des fiches techniques sont élaborées et régulièrement mises à jour (exemple : origine, date de durabilité minimale, rapport H/P).

II.5. Demandes relatives aux contrôles dans les PCFs

Régulièrement les adhérents rencontrent des problèmes de blocages de containers aux postes d'inspection frontaliers (PIFs) désormais appelés postes de contrôles frontaliers (PCFs). Cela résulte de non-conformités relevées lors du contrôle documentaire et/ou physique par les personnels des PCFs. Le SNCE apporte alors son aide pour voir ce qu'il est possible de faire pour remédier au problème, dans un premier temps en faisant le médiateur avec le PCF.

S'il n'est pas possible de débloquer la situation et si le cas est jugé recevable, le SNCE peut alors solliciter un recours hiérarchique directement auprès du SIVEP central, le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (un service de la DGAL). On peut noter toutefois qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir une issue favorable, l'administration centrale ayant une interprétation très stricte des textes européens et français.

En 2021, le SNCE a été sollicité pour intervention auprès de l'administration pour les deux situations suivantes :

- le blocage d'un container pour contrôle documentaire défavorable (présentation d'un certificat « annule et remplace » sur une erreur concernant la certification du produit) ;
- le blocage d'un container de crevettes présentant des signes de variation de température en réaction duquel une demande de réexportation a été demandée (possibilité de valorisation en farine animale).

Pour le premier cas, le recours hiérarchique a été refusé et le container a dû repartir. Pour le deuxième cas, la marchandise va pouvoir être réexpédiée dès qu'il y aura de la place sur un navire.

III. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021

Parmi les nombreuses actions menées et travaux effectués, certaines réalisations méritent d'être plus particulièrement soulignées.

III.1. Accompagnement des adhérents sur la problématique du transport maritime

Les conséquences de la crise sanitaire se sont prolongées sur l'année 2021 avec notamment la désorganisation complète du transport maritime international. Outre les importants retards et les annulations d'escale, les importateurs ont été confrontés à une explosion des tarifs.

Nous nous sommes rapprochés :

- de l'AIPCE-CEP, qui a écrit à la Commission au printemps. Cette dernière a répondu qu'elle ne relevait pas de problème particulier avec les compagnies maritimes ;
- de la FICIME avec laquelle nous suivions le sujet depuis décembre 2020. La Directrice générale nous a informé de l'existence d'une cellule de médiation aimée par Bercy mais qui avait vocation à résoudre les litiges liés aux mauvaises pratiques des compagnies maritimes et à solutionner les situations de pénuries. Proposition avait été faite aux adhérents de faire remonter des cas concrets ;
- de l'AUTF, qui devait engager des actions à moyen terme au niveau de la Commission, sans effet à date ;
- de l'ANIA, qui en a informé le délégué aux entreprises alimentaires du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et décidé de refaire une enquête de conjoncture sur le coût des matières premières, des matériaux et du transport.

Sans réelle possibilité d'action sur les transporteurs, il a été décidé de plutôt communiquer sur le sujet vers les distributeurs. Une note de synthèse a été diffusée en juin aux adhérents à cet effet pour une utilisation pédagogique vers les clients.

Ce sujet s'est poursuivi en 2022 avec la mise en œuvre d'EGAlim 2 et de sa clause de révision des intrants et va impacter encore longtemps l'activité des adhérents.

III.2. Observatoire des Fraudes

L'Observatoire des Fraudes réalisé depuis 2013, a été reconduit en 2021 avec les mêmes objectifs :

- collecter les informations relatives à des fraudes importantes observées sur le marché des produits de la pêche ;
- analyser les résultats des prélèvements anonymes réalisés par PFI Nouvelle Vague ;
- analyser les résultats des remontées auto-contrôles H/P des adhérents et non-adhérents.
- décider d'actions, au titre du SNCE, à mener suite à ces constats de non-conformités ou de fraudes.

Le GT n'a pas pu se réunir en 2021 compte-tenu de la situation sanitaire. Les résultats de la campagne de 2020 ont toutefois été présentés à l'occasion du conseil d'administration de janvier. Les administrateurs ont pu y valider les actions à engager pour 2021 :

- renouveler la campagne de prélèvements aléatoires sur des produits vendus sur le marché via différents circuits de distribution. Les contrôles portaient en 2021 sur le rapport humidité/protéines et le respect des obligations d'étiquetage pour douze produits. Les espèces ciblées étaient le loup de mer (*Anarhichas lupus* et *A. minor*) et le rouget-barbet cinnabare (*Parupeneus heptacanthus*). Pour 2021, des non-conformités vis-à-vis des rapports H/P de référence ont été relevées (2 pour le loup de mer et 4 pour le rouget-barbet cinnabare dont un avec étiquetage du sel et un avec étiquetage du sel et de l'eau), et quelques non-conformités d'étiquetage. Dans les différents cas, les importateurs adhérents ont été informés et accompagnés dans la démarche de mise en conformité ;

- analyser les données d'autocontrôles H/P remontées par les adhérents afin d'avoir une évaluation de la situation pour les espèces Fraud'Filets mais aussi pour les autres espèces (830 valeurs pour les espèces avec un H/P de référence avec 21,0 % de non-conformité et 360 pour les autres espèces, en 2020 : 538 avec 5,9 % et 51 pour les autres espèces). Les données des non-adhérents (distributeurs membres de la FCD) sont également recueillies et analysées (360 valeurs pour les espèces avec un H/P de référence, 11,4% de non-conformité et 71 pour les autres).

Par ailleurs, les résultats de l'étude Fraud'Filets 2 ont été communiqués aux adhérents par mail en janvier 2021. La presse professionnelle a également été sollicitée (*Le Monde du Surgelé* et *Produits de la Mer*) pour publier des articles dans les éditions papier. *Le Monde du Surgelé* a également publié un article sur son site qui a été repris sur son compte LinkedIn, en taggant le SNCE.

Enfin, les administrateurs ont validé le lancement de l'étude Carbonates, visant à établir les teneurs naturelles en carbonates de produits aquatiques et permettant ainsi d'identifier l'ajout de ces substances utilisées illicitement comme additifs (rétention

d'eau, amélioration des propriétés organoleptiques). Après consultation des adhérents, il a été décidé de commencer l'étude avec les crevettes *Litopenaeus vannamei*. Les premiers échantillons ont été reçus en décembre 2021 et les analyses se feront, comme pour l'étude Fraud'filets, par PFI-Nouvelle Vague et le SCL de Marseille.

III.3. Groupe de travail Epicerie - Conserves

Depuis les négociations opérées avec le CTCPA, nous échangeons régulièrement avec eux afin de nous tenir informés des projets de modifications de décisions. Les membres de la liste de diffusion *ad hoc* sont ensuite consultés. En 2021, le groupe de travail ne s'est pas réuni car aucun projet de révision n'a nécessité un travail de concertation. Les modalités d'échanges avec le CTCPA et de consultation des adhérents seront maintenues pour 2022.

Dans le cadre du projet de révision de la méthodologie de calcul du Nutri-Score (meilleure valorisation de la teneur en acides gras des produits aquatiques), la FIPA avait contribué en 2020 à l'élaboration d'un dossier technique monté par le CITPPM en fournissant des données sur des conserves de foie de morue et à travers une participation financière de 440€ HT.

En 2021, le CITPPM a transmis ce dossier à la Direction Générale de la Santé et a sensibilisé divers confrères européens via l'AIPCE-CEP et le MAC (Conseil consultatif des marchés).

Le rapport final qui devrait permettre de fournir une version révisée finalisée de l'algorithme Nutri-Score est attendu à la mi-2022.

III.4. Groupe de travail Qualité

À la suite de l'identification de problématiques Qualité communes aux différents adhérents, et de l'avis favorable des Conseils d'administration il a été décidé en 2017, de mettre en place un GT *ad hoc*. En 2021, 5 réunions ont été organisées (3 à distance et 2 en format mixte) avec une moyenne de 20 participants (de 15 à 25 personnes), contre 15 en 2020. Les participants sont principalement les responsables qualité des entreprises adhérentes. Sur 2021, 27 entreprises ont été représentées au niveau de ce GT (26 en 2020). La participation en 2021 confirme la tendance de 2020 selon laquelle la visioconférence permet à de nouveaux adhérents d'assister au GT.

Les ordres du jour sont composés sur la base de remontées adhérents, de questionnements récurrents et d'événements réglementaires d'importance (nouveaux textes ou mises à jour). En 2021, les principales thématiques ont été les suivantes :

- la loi AGECE avec les dispositions réglementaires relatives aux huiles minérales MOSH MOAH, à la nouvelle Info-tri, aux perturbateurs endocriniens et à l'affichage environnemental ;
- la gestion du risque lié à *Vibrio*, qui a donné lieu à l'intervention d'un expert des laboratoires Eurofins ;
- l'information aux consommateurs dans le cadre du règlement n° 1379/2013 (origine, technique de pêche et étiquetage des mélanges) ;
- les emballages (Stratégie ANIA et projet SEPLA notamment).

L'entrée en application du règlement (UE) n°2017/625 (contrôles officiels) a également fait l'objet de discussions lors des GT en lien avec les informations accessibles à la suite du passage au système TRACES-NT et aux conditions d'importation des denrées composées.

Le GT est de manière générale, une occasion pour les responsables qualité des entreprises adhérentes d'échanger de manière informelle et de permettre des partages d'expériences. Les retours sont très positifs et cela transparaît dans le taux de participation.

III.5. Groupe de travail Découpes de poisson

Pour rappel, ces travaux découlaient de l'interrogation initiale d'un adhérent par sa DDPP en décembre 2015 pour solliciter son expertise sur l'usage d'une dénomination "portion" pour des coupes de queues de poisson. Le sujet avait été mis à l'ordre du jour du GT Observatoire des fraudes et il était apparu la nécessité de constituer un GT *ad hoc*. Une première consultation par mail avait été faite auprès des adhérents en mars 2016, et de la DGCCRF en septembre 2016. L'administration avait alors mis en avant le principe d'étiquetage non-trompeur, et confirmé qu'il n'existe pas de définition réglementaire des coupes pour les poissons.

Nous avons, par la suite, animé plusieurs réunions au sein de notre structure visant à rédiger des définitions pour les principales coupes de poissons, le but final étant d'harmoniser les pratiques et de faciliter ainsi les échanges commerciaux tout en garantissant une information non trompeuse aux consommateurs.

Le document qui en a résulté a été présenté en 2019 aux parties prenantes suivantes : la FCD, l'UMF, et l'ADEPALE. En 2020, des échanges ont permis d'aboutir à un document qui faisait globalement le consensus.

Suite à un dernier round de consultation début 2021, l'UMF a préféré émettre des réserves si le document venait à être utilisé comme référence en cas de contrôle des

DDPP. Les administrateurs ont tout de même validé que le document finalisé pouvait être présenté à l'administration en 2021. Un échange avec Mme Chelelekian du bureau 4D a eu lieu en avril. Elle nous a rappelé la position de leur service juridique sur ces codes de pratiques professionnels (« droit mou ») : ils ne sont pas opposables devant un tribunal et la DGCCRF ne les valide plus. Elle a voulu s'assurer de la représentativité exhaustive du document et nous a vivement conseillés de consulter les poissonniers traditionnels.

Mathilde a donc contacté l'Organisation des Poissonniers Écaillers de France mais n'a jamais eu de retour. Il a donc été décidé lors du conseil d'administration de juin de communiquer sur cette position à la rentrée.

L'information a été diffusée à tous les adhérents par mail et via une « news » sur le site internet dans la partie publique du site, le 13 septembre. Un petit paragraphe a également été ajouté dans la rubrique « Fédérer » de la page de présentation du SNCE. Une publication a été faite aussi sur LinkedIn le 23 septembre depuis la page du SNCE.

De plus, nous avons envoyé le 9 septembre, une proposition d'article à différentes revues professionnelles du milieu de la pêche, des produits surgelés et de la restauration.

Certains d'entre-eux ont publié l'article : *Resto Today, Le Monde du Surgelé, Produits de la Mer.*

Le document est maintenant entre les mains des professionnels qui doivent se l'approprier et en faire référence lors de leurs échanges avec leurs fournisseurs/clients.

III.6. Aide aux adhérents pour développer les capacités d'export vers la Chine

Le marché chinois est un marché à fort potentiel mais il existe des obstacles sanitaires et douaniers. Nous assistons les adhérents qui souhaiteraient y développer leurs ventes.

Concernant les produits aquatiques, la Chine fonctionne avec une liste positive d'espèces qui sont autorisées à la commercialisation. Nous travaillons avec les adhérents et avec FranceAgriMer à la mise à jour de cette liste avec des espèces d'intérêt. Cependant le covid a interrompu la dynamique positive qu'il y avait eu autour des demandes d'ajout de mollusques en 2019 et le dossier n'a pas avancé sur les nombreuses demandes d'ajout de poissons et crustacés. Nous espérons réamorcer les travaux en 2022, les services de la GACC (la douane chinoise) ayant été monopolisés en 2021 par la négociation avec l'UE d'un nouveau modèle de certificat sanitaire « produits

aquatiques non vivants » et la publication de 2 décrets relatifs à l'enregistrement ou à l'auto-déclaration des opérateurs exportant vers la Chine.

Désormais, les établissements producteurs de denrées qui n'étaient jusque-là pas jugées sensibles sont soumis à enregistrement ou à auto-déclaration ; quelques adhérents industriels sont concernés. Le SNCE les a accompagnés dans leurs démarches, les communications de la GACC n'étant pas toujours des plus limpides. Le sujet se prolonge sur 2022.

III.7. Formations

III.7.a. Matériaux au contact des denrées alimentaires

Comme en 2020, une formation sur le sujet des enjeux sanitaires des emballages et matériaux au contact des aliments par l'ADRIA a été proposée aux adhérents. Deux sessions (15 participants) se sont tenues en septembre 2021.

Le montant global des différentes sessions a été divisé par le nombre de participants, la somme individuelle facturée directement auprès de chaque entreprise (environ 228 € HT). Cela a donné lieu à un système complexe de facturation pour l'ADRIA, mais permettait de profiter d'un tarif très avantageux pour nos adhérents, ce montant pouvant être pris en charge par leur OPCA.

III.7.b. Food Defense et Food Safety Culture

Des formations sur le sujets Food Defense, Food Fraud et Food Safety culture ont également été proposées aux adhérents avec un formateur du CTCPA. Elles se sont tenues à distance en janvier 2021. Chaque formation a duré 7 heures et a accueilli respectivement 7, 10 et 10 participants.

Le CTCPA a proposé un montant attractif de 150 € HT/personne. Faisant l'objet d'une convention de formation, ces formations ont pu être prises en charge par les OPCA.

III.7.c. Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE)

Suite à la demande d'un adhérent, une formation sur le sujet de la RSE a été organisée en 2021. Elle a été également été donnée par le CTCPA et compte-tenu du

nombre de personnes intéressées, il a fallu organiser 3 sessions : deux en mars (8 et 10 participants) et une en mai (8 participants).

Le montant proposé était le même que pour les autres formations de cet organisme soit 150 € HT/personne.

III.8. Accompagnement des adhérents dans leur relation avec les douanes

III.8.a. Taux de TVA à l'importation de produits aquatiques

A partir de la fin 2019, des adhérents nous ont fait part de contrôles des douanes portant sur les produits bénéficiant de destination particulière et du taux de TVA appliqué. Ils concluaient que le taux de TVA qui aurait dû être appliqué sur certains produits n'était pas de 5,5% mais de 10%, demandant par conséquent le règlement de la différence et des intérêts de retard.

Le SNCE a sollicité l'expertise d'un cabinet spécialisé en 2020 et sur les indications de la Direction de la Législation Fiscale (DLF), Me Le Roy du Cabinet Godin a préparé en 2021 une demande de rescrit de place afin de pouvoir obtenir une réponse applicable à tous les adhérents. Nous avons été rejoints dans notre initiative par l'ADEPALE et l'UMF dont certains adhérents avaient aussi fait l'objet de contrôle. Les honoraires ont ainsi pu être répartis sur les 3 structures. La demande a été adressée à la DLF le 5 mai 2021.

Nous avons sollicité par ailleurs, le temps de l'examen de cette demande, auprès de la DGDDI et de certains bureaux de douane, la mise en pause de toutes les procédures en cours. Nous n'avons jamais eu d'écrit le confirmant mais les faits ont montré que nous avons été entendus, au moins pour 2021.

L'UMF a également apporté sa contribution en alertant les ministères de la Mer et de l'Economie et des Finances.

A la fin de 2021, nous n'avons toujours pas reçu de réponse à cette demande de rescrit de place. Par contre, une modification du Code général des impôts simplifiant le taux de TVA sur les produits alimentaires a été intégrée dans le projet de loi de finances 2022. Le sujet s'est donc poursuivi sur 2022.

III.9.b. Problématiques liées aux droits de douane

Les droits de douane impactent très fortement la rentabilité de l'activité de nos adhérents et nous sommes particulièrement vigilants à l'égard d'une application

homogène des textes y afférents. Deux dossiers nous ont particulièrement occupés en 2021 :

- La Commission a publié le [règlement 2020/1646 au JOUE du 9 novembre](#) précisant qu'à compter 10 novembre, un droit additionnel de 25% s'appliquait à l'importation des produits américains suivants :

- . saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*) et saumons du Danube (*Hucho hucho*) ;
- . filets congelés de saumons du Pacifique (*Oncorhynchus nerka*, *Oncorhynchus gorboscha*, *Oncorhynchus keta*, *Oncorhynchus tshawytscha*, *Oncorhynchus kisutch*, *Oncorhynchus masou* et *Oncorhynchus rhodurus*), saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*) et saumons du Danube (*Hucho hucho*) ;
- . poissons et filets fumés de saumons du Pacifique (*Oncorhynchus nerka*, *Oncorhynchus gorboscha*, *Oncorhynchus keta*, *Oncorhynchus tshawytscha*, *Oncorhynchus kisutch*, *Oncorhynchus masou* et *Oncorhynchus rhodurus*), saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*) et saumons du Danube (*Hucho hucho*) ;
- . saint-Jacques surgelées des genres *Pecten*, *Chlamys* ou *Placopecten*, autres que *P. maximus*.

Le 11 mars 2021, la Commission a publié un texte⁵ annonçant la suspension des mesures jusqu'au 10 juillet puis le 8 juillet, un nouveau règlement⁶ prolongeant la suspension des mesures jusqu'au 10 juillet 2026.

Les dispositions ont donc été réellement effectives entre le 10 novembre 2020 et le 11 mars 2021.

De nombreux échanges ont eu lieu avec l'AIPCE-CEP ainsi qu'avec la DGDDI concernant le cas spécifique des saumons du Pacifique. En effet, beaucoup de ces poissons passent par une étape de filetage en Chine et les interrogations portaient sur l'origine douanière de tels produits et s'ils entraient dans le périmètre d'application du règlement. Il en est ressorti que ces poissons conservaient leur origine américaine et que par conséquent, s'ils entraient dans le territoire de l'UE pendant la courte période d'application du texte, ils étaient concernés par les 25% additionnels.

Un adhérent du SNCE a fait l'objet d'un contrôle a posteriori par les douanes sur des importations de saumon du Pacifique arrivées pendant la période d'application des droits de douane. Le SNCE a développé un argumentaire auprès de la DGDDI pour essayer

⁵ Règlement d'exécution (UE) 2021/425 de la Commission du 9 mars 2021 suspendant les mesures de politique commerciale concernant certains produits originaires des États-Unis d'Amérique instituées par le règlement d'exécution (UE) 2020/1646 à la suite du règlement d'un différend commercial relevant du mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce

⁶ Règlement d'exécution (UE) 2021/1123 de la Commission du 8 juillet 2021 suspendant les mesures de politique commerciale concernant certains produits originaires des États-Unis d'Amérique instituées par le règlement d'exécution (UE) 2020/1646 à la suite du règlement d'un différend commercial relevant du mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce

d'obtenir une clémence du fait de l'imprévisibilité de la mesure au regard du temps de transport maritime. La position de la DGDDI a été ferme, elle n'a pas souhaité revoir les conclusions du contrôle.

- L'autre dossier concerne le contingent tarifaire 09.2750 sur les œufs de poisson. Les codes douaniers pouvant en bénéficier ont évolué dans le dernier cycle contingentaire et les douanes ont conclu suite à des contrôles, que les produits importés par des adhérents - et ceux de l'ADEPALE - ne pouvaient plus bénéficier du contingent. Les entreprises nous ont sollicités car ces produits importés sans contingent sont soumis à 20% de droits de douane.

Nos actions, menées en concertation avec l'ADEPALE ont porté sur 2 axes : le classement douanier et les codes douaniers associés au contingent. Nous avons sollicité la DGDDI et la DPMA (dénommée désormais DGAMPA).

La DPMA nous a indiqué que la Commission ne souhaitait pas revoir les codes douaniers bénéficiaires sur le cycle en cours mais qu'elle était à l'écoute de notre demande pour le prochain. Il faudra donc essayer d'obtenir la pasteurisation comme process qualifiant et faire intégrer le code douanier 1604 3200 dans le contingent 09.2750.

La DGDDI a été sollicitée à de multiples reprises pour leur expliquer que les pratiques des opérateurs sont les mêmes depuis de nombreuses années et essayer d'obtenir une révision du classement douanier et ainsi pouvoir accéder au contingent. Ils ont confirmé leur position. Cependant, nous avons eu des remontées comme quoi des produits identiques bénéficiaient du contingent dans d'autres Etats membres.

Les actions se poursuivent sur 2022.

III.9. Accompagnement sur l'entrée en application de la loi EGAlim2

La [loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs](#), dite loi EGAlim2, introduit des modifications du Code Rural et de la Pêche Maritime, du Code de Commerce, du Code de la Consommation.

Avec l'aide de l'ANIA, nous avons suivi les travaux préparant cette loi notamment pour mieux comprendre quels produits étaient dans le champ d'application. En effet, EGAlim1 concernaient uniquement les produits agricoles alors qu'EGAlim2 couvre selon les articles, les produits agricoles et les denrées alimentaires en général. De même, certaines dispositions ne concernent pas les grossistes. Il peut être compliqué pour les opérateurs de s'y retrouver.

Nous avons également suivi l'article 12 de cette loi car il modifie l'article L121-4 du Code de la Consommation en introduisant comme pratique trompeuse, le fait de faire figurer le drapeau français (ou toute autre représentation) sur des denrées dont l'ingrédient primaire n'est pas français. L'article introduit aussi la publication à venir d'un décret listant des dérogations possibles lorsque l'origine française est difficile,

voire impossible à garantir. Les adhérents ont été consultés pour constituer une liste d'ingrédients pour lesquels il serait souhaitable de bénéficier de cette dérogation.

Les travaux se sont poursuivis sur 2022.

IV. LES COLLABORATIONS DU SNCE ET DE LA FIPA

IV.1. Avec les confédérations françaises et européennes

IV.1.a. L'ANIA : Association Nationale des Industries Alimentaires

Le SNCE et la FIPA sont adhérents à l'ANIA depuis fin 2016 et bénéficient de fait de ses canaux d'information et d'actions via les commissions suivantes :

- Affaires sociales
- Recherche - Innovation
- Alimentation saine, sûre, durable et accessible
- Industrie - Commerce
- Développement durable
- Europe - International
- Communication - Affaires publiques

Les permanents du SNCE et de la FIPA suivent les problématiques et assurent la diffusion des informations qui peuvent concerner les adhérents. Certaines commissions ou certains groupes de travail nécessitent un suivi plus particulier car travaillant sur des sujets qui impactent directement l'activité des adhérents. La participation (physique ou à distance) aux réunions est alors nécessaire. Il s'agit notamment de la Commission Industrie Commerce dont les travaux sont très axés sur les relations avec les distributeurs et les lois EGAlim1 & 2. Concernant la Commission Alimentation saine, sûre, durable et accessible, les permanents participent essentiellement aux GT Information du Consommateur, GT Sécurité des aliments et ingrédients et GT emballages. Parmi les sujets suivis en 2021 figurent notamment le pacte TooGoodToGo pour lutter contre le gaspillage alimentaire et par extension, la problématique du marquage des dates, les dispositions de la loi AGECE ainsi que la loi EGAlim 2 (article 12). Le sujet des emballages et de la réduction des plastiques a également continué à prendre de l'ampleur, ce qui explique notre participation nouvelle au GT *ad hoc*.

L'ANIA anime aussi un Observatoire des Négociations qui permet aux adhérents de faire remonter de façon anonyme, toute pratique ou dérive dans les relations avec les clients distributeurs. Cet observatoire lance également des consultations afin de tirer un bilan des négociations commerciales annuelles.

Nous rappelons à nos adhérents qu'ils peuvent participer à ces commissions et leurs différents groupes de travail et qu'ils peuvent être intégrés dans les listes de diffusion de l'ANIA afin de recevoir les informations directement dans leur boîte mail.

Nous rappelons également que parmi les actions de l'ANIA, la Direction Europe International propose régulièrement d'aider les adhérents à gagner de nouveaux clients et de nouveaux marchés. Cela peut passer par la facilitation de rencontres d'acheteurs étrangers ou par des offres attractives pour des stands dans de grands salons internationaux. Nous faisons passer ce type de propositions via l'Envoi hebdo.

Par ailleurs, le secrétaire général du SNCE et de la FIPA participe également aux "Comités des directeurs des syndicats métiers" de l'ANIA, instance où se réunissent les Directeurs généraux et secrétaires généraux des interprofessions adhérentes et où sont partagées les problématiques transverses. Leur fréquence est généralement trimestrielle. Des points hebdomadaires sont aussi organisés pour assurer le suivi et échanger sur l'actualité impactant nos activités.

IV.1.b. L'AIPCE : Association des industries du poisson de l'UE & Comité des organisations nationales des importateurs et exportateurs de poisson de l'UE

Le SNCE travaille en étroite relation avec l'AIPCE-CEP, notre fédération européenne, auprès de laquelle nous obtenons des informations spécifiques à l'actualité européenne et aux projets de réglementations ayant trait, de près ou de loin, à l'industrie ou à l'importation de produits de la pêche. L'AIPCE-CEP mène de très nombreuses actions de lobbying auprès de la Commission Européenne (DG MARE, DG SANTE, DG TRADE).

Le SNCE participe au working group (WG) Food Law de l'AIPCE-CEP, il s'est réuni deux fois en 2021 par visioconférence. Parmi les sujets traités, figurent notamment la question des tubs et du super-chilling, la question de l'étiquetage nutritionnel en face avant des produits aquatiques, l'utilisation des carbonates dans les céphalopodes non transformés, la question des contaminants (projet de réglementation pour les substances perfluoroalkylées et révision des teneurs maximales en arsenic et en mercure des produits aquatiques).

Le SNCE participe aussi depuis 2017 au WG Trade. C'est notamment dans ce groupe que sont discutées les problématiques relatives aux droits de douane et aux contingents tarifaires.

Depuis 2017 également, le SNCE participe aux réunions du board de l'AIPCE-CEP, instance où ont lieu les discussions relatives à l'administration et aux orientations politiques et techniques de la fédération européenne. Les réunions 2021 se sont tenues principalement en distanciel.

L'assemblée générale de l'AIPCE-CEP s'est tenue à Bruxelles en décembre 2021, en format mixte. Outre la rétrospective des activités de l'année, un point portait sur les cotisations 2022 notamment du fait de la potentielle sortie de la fédération britannique et des modalités de calcul pour les Etats membres représentés par plusieurs organisations comme c'est le cas pour la France (ADEPALE, SNCE, UMF). Pour le SNCE, elle passe à 6.398€ en 2022 contre 5.505€ en 2021.

IV.1.c. La FICIME

Pour nous assister sur les questions sociales et de convention collective, la FIPA est membre associé de la FICIME depuis janvier 2018. En effet, cette fédération qui regroupe originellement les entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique, est signataire et négociateur de la convention collective de l'import-export depuis 1952. Elle occupe également la présidence de la Commission paritaire Nationale de l'emploi (CPNE) de la convention, et de l'APGIE (Association paritaire de gestion de la convention).

Nous pouvons ainsi bénéficier de leur expertise en la matière et ils réalisent également une veille sur la réglementation sociale et fiscale. Il est aussi possible pour les adhérents du SNCE et de la FIPA de participer aux groupes de travail de la FICIME notamment son groupe Douane.

IV.2. Avec les autres fédérations et syndicats français

IV.2.a. Les syndicats de la filière froid

Nous collaborons avec les syndicats du froid proches de notre activité pour échanger sur l'actualité réglementaire et économique nous concernant. Il s'agit de :

- Fédalis : distribution,
- EGS (Adepale) : fabricants,
- La Chaîne Logistique du Froid, issue de la fusion USNEF (entrepôts frigorifiques), UNTF (transporteurs frigorifiques) et Transfrigoroute France (association technique spécialisée dans les questions relatives au froid embarqué).

Une réunion en présentiel s'est tenue en octobre 2021 et il n'en pas été fixé ultérieurement.

IV.2.b. Les autres fédérations et organisations interprofessionnelles

Le SNCE reste en constantes relations avec d'autres organisations de métiers ou d'habitudes proches de nos filières, telles que :

- l'ADEPALE, Association des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés, qui regroupe les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des Glaces et Surgelés (Les EGS), la Fédération nationale du légume sec (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SFPAE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF) et un membre associé, le CITPPM (Confédération des Industries de Traitement des Produits de Pêche Maritime)

Cette association nous permet un certain nombre d'échanges sur nos sujets communs (produits aquatiques, conserves, surgelés...) tant au niveau français qu'au niveau européen pour défendre des positions communes (contingents tarifaires, dénominations commerciales). La collaboration permet également d'échanger sur des sujets techniques (Nutri-Score, découpes, utilisation des carbonates).

Concernant le programme de promotion des surgelés à l'initiative des EGS, l'appel à contribution a été relayé vers les adhérents SNCE. Le SNCE a lui-même apporté sa contribution à hauteur de 5.000 € /an sur les 3 années du programme. La campagne a débuté en novembre 2020 auprès des 25-40 ans sur les supports www.lesurgeles.fr, Facebook et Instagram (comptes @lesurgeles), YouTube (Les Surgelés), MYTF1 et M6Play. L'objectif était de travailler sur la notoriété et de faire évoluer la perception.

Les résultats en ce sens ont été satisfaisants :

- 8 millions de vues pour l'ensemble de vidéos,
- 3 millions d'interactions avec les contenus,
- 87% jugent que la campagne donne une bonne image des surgelés,
- 81% pensent que la campagne donne envie de consommer des surgelés.

L'année 2 qui s'étale jusqu'à juillet 2022, a pour but de poursuivre le travail de visibilité et de travailler l'engagement en continuant à capitaliser sur les contenus snacks les plus performants. Un travail éditorial est mené autour des contenus publiés, désormais thématiques autour de 5 rubriques : Instant planète, Les jolies tables, La bonne astuce, Moments complices et Recettes givrées.

Les projections sont :

- 120M impressions (+21 % vs 2020),
- 13M vues de vidéos (+23 % vs 2020),
- 9M interactions sociales (+56 % vs 2020),
- 162K clics vers le site (+53 % vs 2020).

- la FCD, Fédération du Commerce et de la Distribution

Historiquement, il existe des échanges réguliers entre le SNCE et la FCD. En 2021, les échanges ont été moins nombreux et ont porté majoritairement sur les auto-contrôles du rapport H/P. Nous avons repris contact avec la chargée de mission Qualité en fin d'année afin de relancer cette collaboration.

- l'UMF (Union du Mareyage Français)

Le SNCE échange avec l'UMF principalement sur des problématiques techniques et sanitaires. En 2021, les échanges ont porté la mise en application du règlement 2017/625 (voir V.1.c) et notamment les nouveaux modèles de certificats sanitaires ainsi que sur la thématique des emballages.

Comme indiqué plus haut, l'UMF nous a aussi rejoints dans notre démarche de rescrit de place sur le taux de TVA à l'importation de produits aquatiques.

- FFP (France Filière Pêche)

Le SNCE échange ponctuellement avec France Filière Pêche sur des sujets à potentiel médiatique (thon rouge, capture de cétacés...) et fait partie du groupe de travail Prévention de crise.

Le SNCE participe aussi au groupe de travail Parasitisme qui s'est réuni une fois en visioconférence en 2021.

Et plus récemment, le SNCE a intégré le groupe de travail Emballages, sujet qui devient incontournable avec les obligations à venir liées aux lois AGECE et Climat.

IV.3. Avec les Administrations

Nos relations avec les administrations nous permettent de nous informer sur les décisions réglementaires précises, d'anticiper sur les décisions prises tant au niveau français qu'europpéen et de défendre nos positions auprès des services concernés.

Ainsi nous échangeons régulièrement avec :

⇒ **la DGAL : Direction Générale de l'Alimentation (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)**

La Direction Générale de l'Alimentation est une des 3 directions techniques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; elle veille à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, en coordination avec les services de l'État en régions et départements.

Nous sommes plus particulièrement en contact avec :

- le SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières) qui est à même de répondre à des questions précises d'importation. C'est aussi auprès de ce service que nous intervenons en cas de blocage de containers (cf. § II.5.). En 2021, les échanges ont été très difficiles avec ce service alors que l'entrée en application du nouveau règlement relatif aux contrôles officiels (règlement n° 2017/625 - voir V.1.c) a soulevé de nombreuses questions de la part des adhérents. Cela est à mettre en relation avec le départ de Pauline Cazaban. Malgré de nombreuses relances par mail, téléphone et courrier recommandé, nous n'avons plus eu de retour à nos sollicitations à partir de l'été dernier. Nous espérons pouvoir renouer un dialogue constructif avec l'arrivée de Franck Faivre, le nouveau chef adjoint de ce service.

- le BPMED (Bureau des Produits de la Mer et d'Eau Douce) avec qui nous échangeons sur les problématiques sanitaires spécifiques. En 2021, nous l'avons sollicité sur des questions relatives aux parasites (en particulier *Clinostomum complanatum*), aux ciguatoxines et à certains contaminants (recherche de stéroïdes dans les crevettes).

⇒ **la DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (ministère de l'Économie et des Finances)**

Le SNCE et la FIPA sont en relation fréquente avec la DGCCRF, en particulier avec le Bureau des produits d'origine animale (bureau 4D) dont Geneviève Morhange, notre contact « historique », était la responsable. Elle a été remplacée en février 2021 par Nathanaëlle Chelelekian. Un rendez-vous dans nos locaux a pu être organisé en avril 2021 afin de nous présenter et de faire le tour de nos travaux, notamment le guide de dénomination des découpes.

C'est auprès du bureau 4D que se font les demandes de dénominations commerciales des produits aquatiques. 4 demandes ont été faites en 2021, 3 ont reçu un retour positif, la 4^{ème} datant d'octobre est toujours en cours d'instruction. Nous avons également reçu un retour positif sur une demande de 2020.

Nous sollicitons également le bureau 4D pour des questions relatives à l'application du règlement OCM Pêche.

Nous pouvons aussi ponctuellement contacter d'autres bureaux, notamment le bureau 4A pour les questions relatives à l'information du consommateur, le bureau 4B pour les questions sur les additifs et le bureau 4C pour les questions relatives aux alternatives végétales.

⇒ **la DPMA : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Service d'Etat dédié aux informations concernant la pêche et l'aquaculture (ministère de l'Agriculture et**

de l'Alimentation) - qui a fusionné avec la Direction des affaires maritimes en mars 2022 pour créer la DGAMPA, Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

A ce service est rattaché le Bureau de Contrôles des Pêches (ex BLU) qui s'occupe plus particulièrement des relations interentreprises sur les litiges dans les PCFs (certificats de capture, pêche INN ...). C'est aussi la DGAMPA qui est en charge de l'application du règlement contrôle des pêches (R. 1224/2009 régime communautaire de contrôle) qui impose entre autres, la traçabilité des produits de la pêche du bateau à l'assiette. La DGAMPA est aussi le point de contact pour les contingents tarifaires comme présenté plus haut.

⇒ la DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (ministère de l'Économie et des Finances)

Ce service est chargé de la perception des droits et taxes dus à l'entrée des marchandises sur le territoire national, de la lutte contre les trafics illicites, du contrôle des impôts indirects. Notre contact, Emmanuelle GIDOIN, a été remplacée en octobre 2021 par Jean-François Depin, chargé de mission Action Économique et Entreprises. Il se charge de faire l'interface et retransfère nos questions aux interlocuteurs compétents. Nous les avons sollicités sur la problématique des droits de douanes sur les produits américains. Concernant la problématique des contingents œufs de poisson, nous sommes directement en contact avec le bureau COMINT3.

⇒ FranceAgriMer : Établissement National des produits de l'agriculture et de la mer (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

FranceAgriMer nous adresse toutes les informations économiques et de consommation qui vous sont retransmises dans les Envois hebdo et consultables sur son site internet et sur le site SNCE/FIPA. FranceAgriMer intervient aussi pour faciliter les démarches des entreprises qui souhaitent exporter et anime périodiquement une cellule Brexit. Il était ainsi possible de faire remonter des questions concrètes aux différentes administrations concernées.

FranceAgriMer à travers ses « Conseils spécialisés » et « Comités » évoque les problématiques filières tant au niveau français qu'europpéen. C'est dans ces réunions que sont décidées les orientations politiques et financières des différentes aides européennes. Le SNCE a un siège au Conseil Spécialisé Pêche et Aquaculture, parmi les représentants du commerce. Présidé par Frédéric Toulliou (également Président de l'UMF) et animé par Monique Tran (déléguée filière), ce Conseil spécialisé regroupe des

professionnels de la filière, des représentants des pouvoirs publics et des membres de FranceAgriMer. Ils sont nommés pour trois ans. Il se réunit au moins 4 fois par an afin d'échanger sur la conjoncture mondiale, européenne et nationale de la Pêche et de l'aquaculture, l'évolution de la filière, de concevoir des propositions et d'émettre des avis qui sont transmis au Conseil d'administration de l'établissement et aux pouvoirs publics.

IV.4. Avec les partenaires techniques

IV.4.a. PFI Nouvelles Vagues - Boulogne sur Mer

En 2021, la collaboration avec la Plate-forme d'Innovation Nouvelles Vagues s'est poursuivie avec la réalisation des analyses sur les prélèvements faits dans le cadre de l'Observatoire des Fraudes. Les prélèvements ont été réalisés sur les espèces suivantes : loup de mer (*Anarhichas minor* et *A. lupus*) et le rouget barbet cinnabare (*Parupeneus heptacanthus*).

Nous sommes aussi régulièrement en contact avec eux pour toutes les questions analytiques qui peuvent être remontées par les adhérents.

En 2021, nous les avons également consultés sur les futures révisions du règlement « Contaminants » (règlement n°1881/2006) afin d'avoir leur expertise sur les propositions de la Commission européenne.

Comme indiqué dans la partie III.2, nous avons également lancé en 2021 une étude visant à définir le taux naturel de carbonates dans les crevettes *Litopenaeus vannamei*. En effet, depuis peu il existe une méthode d'analyse quantitative des carbonates dans la matrice animale (méthode GC-MS) mais l'interprétation des résultats peut être complexe. L'ajout de carbonates dans les produits aquatiques étant une pratique a priori répandue, l'objet du projet est d'avoir une valeur limite pour la teneur naturelle.

PFI-NV analyse les échantillons envoyés par les adhérents. Les analyses sont réalisées en double par le SCL (cf. § IV.4.c.).

Il est également prévu de mener l'analyse pour obtenir le rapport H/P sur cette espèce.

La collecte d'échantillons de crevettes entières ayant reçu aucun traitement prend du temps et nous souhaitons varier les origines et les périodes de récolte. Nous n'avons pas de visibilité sur une date de fin de ce projet.

IV.4.b. Pôle Aquimer

Le SNCE a réadhéré à Pôle Aquimer en 2021, après une interruption depuis 2015. Le Pôle Aquimer assure une veille technique, scientifique, économique et réglementaire et propose des formations pertinentes pour tout ce qui touche à la valorisation des produits aquatiques.

Le Pôle assure aussi le pilotage de projets structurants pour la filière. Afin de répondre aux futurs enjeux réglementaires liés à la réduction des emballages plastiques, nous avons répondu positivement à leur demande d'être partenaire du projet SEPLA. Sa finalité est d'accompagner les entreprises de la filière des produits de la mer à trouver des solutions alternatives aux emballages plastiques à usage unique utilisés actuellement. Les autres partenaires du projet sont le CITTPM et l'UMF. Le suivi technique est assuré par le CTCPA.

Il est entièrement financé par France Filière Pêche et n'a donc pas nécessité de participation financière de la part du SNCE.

Le premier CoPil s'est déroulé le 7 septembre 2021. Ont suivi 2 comités techniques (un en septembre et un en novembre)

La première phase du projet, qui s'est déroulée d'octobre 2021 à janvier 2022, a permis de réaliser un état des lieux des emballages plastiques à usage unique utilisés dans la filière des produits aquatiques, à travers un questionnaire qui a été diffusé à l'ensemble des adhérents du SNCE mais également via notre page LinkedIn.

18 entreprises adhérentes ont contribué à la première phase de ce projet sur un total de 26 entreprises contributrices, ce qui représente près de 70 % des participants.

Les résultats du projet sont attendus pour juin 2022.

IV.4.c. Service Commun des Laboratoires de la DGCCRF - Marseille

Le SCL a apporté sa contribution technique et scientifique à la réalisation des études Fraud'Filets 1 et 2. Outre les analyses, des échanges avec le responsable de Domaine Scientifique Produits de la Mer, Julien Landuré, ont eu lieu quant à l'interprétation des résultats.

C'est également notre point de contact pour avoir des informations sur les méthodes appliquées lors des contrôles officiels.

Nous avons aussi sollicité le SCL en 2021 concernant l'analyse des carbonates dans les produits de la pêche par méthode GC-MS. Le SCL a confirmé l'intérêt d'une étude

qui permettrait de définir un taux naturel de carbonates et a donné son accord pour doubler les analyses faites par PFI-NV. Ils seront aussi associés à l'interprétation des résultats.

V. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

V.1. Poursuivre des activités techniques, actions de lobbying et collaborations

V.1.a. Continuer à jouer un rôle de leader sur les questions de loyauté

Depuis la publication des conclusions de l'étude Fraud'Filets, le SNCE est particulièrement actif sur les problématiques relatives à la loyauté des pratiques et des produits et tient une position de leader sur cette thématique parmi les acteurs de la filière des produits aquatiques.

En 2022, les axes de travail pour maintenir cette pression seront les suivants :

- continuer à enrichir la base de données H/P pour toutes les espèces d'intérêt commercial ;
- réaliser une 8^{ème} campagne d'analyses sur les critères H/P : compte-tenu de la demande et des niveaux des ressources, les espèces retenues en 2022 sont le colin d'Alaska et le hoki ;
- poursuivre et possiblement finaliser l'étude sur les crevettes *L. vannamei* : détermination de la teneur naturelle en carbonates et détermination du rapport H/P limite ;
- poursuivre la veille sur toutes les pratiques frauduleuses sur les produits d'intérêt pour les adhérents SNCE et FIPA.

V.1.b. Soutenir l'activité des adhérents dans un contexte tendu

L'activité des importateurs et exportateurs en 2020 a été lourdement impactée par la crise sanitaire. A la reprise, les échanges ont été fortement perturbés par les difficultés liées au transport maritime (explosion du coût, annulations et retards) et par l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières agricoles et industrielles.

Le début d'année 2022 a été marqué par les négociations commerciales sur la base d'EGAlim2 et aussi par le conflit armé en Ukraine amplifiant le phénomène d'inflation et générant des difficultés d'approvisionnements immédiates ou à venir.

Comme en 2021, la FIPA et le SNCE vont continuer à aider les adhérents à gérer au mieux les conséquences sur les process entreprise grâce notamment aux informations diffusées par l'ANIA et la FICIME et aux actions engagées via leur prisme.

Sur le plan douanier, il faudra continuer à défendre l'intérêt des adhérents notamment en portant leurs besoins en termes de contingents tarifaires. En effet, les travaux pour définir la position que portera l'AIPCE-CEP auprès de la Commission sur le cycle de contingents tarifaires 2024-2026 commencent dès 2022.

Il faudra aussi engager des actions pour clore les litiges relatifs aux contrôles du taux de TVA à l'importation.

Enfin nous surveillerons les opportunités d'affaires à l'import ou à l'export.

V.1.c. Accompagner les adhérents dans le cadre des évolutions réglementaires

L'année 2021 a été riche en évolutions réglementaires au niveau européen et au niveau national avec l'entrée en application des dispositions des réglementations suivantes :

⇒ le Règlement Contrôles Officiels (RCO) (Règlement (UE) n° 2017/625)

Il abroge le règlement (CE) n° 884/2004 du Paquet Hygiène et introduit un système harmonisé en établissant des règles communes pour les contrôles officiels de l'UE afin d'assurer le respect et l'application correcte de la législation alimentaire.

Il est entré en application le 14 décembre 2019 mais sert de base à de nombreux textes de référence et notamment des règlements introduisant de nouveaux modèles de certificats sanitaires, valables à compter du 21 avril 2021.

Ces nouveaux modèles ont fait (et font toujours) l'objet de nombreux questionnements de la part des adhérents concernant notamment les modèles corrects à utiliser, la disponibilité des nouveaux certificats, les périodes transitoires prévues pour l'utilisation des anciens modèles ainsi que les conséquences du passage au système TRACES-NT.

Dans ce contexte, un document synthétique reprenant l'ensemble des modifications réglementaires apportées par le RCO et autres règlements afférents sera communiqué aux adhérents.

⇒ la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite AGECE et la loi Climat et Résilience

Ces textes ont déjà suscité de nombreux échanges avec les adhérents en 2021 mais d'autres dispositions impactantes sont à venir pour 2022 et 2023.

Concernant l'affichage environnemental, des expérimentations ont été menées au niveau national pour servir de base à la définition d'un mode de calcul et de communication vers les consommateurs. Même s'il s'agira initialement d'un étiquetage volontaire, il faudra suivre ce sujet pour s'assurer que l'algorithme retenu soit pertinent pour les produits de nos adhérents, notamment les produits aquatiques (élevage/sauvage, origine, labels ASC/MSC etc...).

Les emballages deviennent également une thématique incontournable avec des dispositions relatives à la vente en vrac, à la réduction des emballages plastiques et à la stratégie nationale 3 R (réduction, recyclage, réemploi). Là encore il va falloir appréhender le dispositif national, vérifier la faisabilité pour nos secteurs et accompagner l'implémentation.

V.1.d. Poursuivre et développer les collaborations

Pour 2022, nous souhaitons particulièrement :

- maintenir et renforcer les échanges avec la DGCCRF (bureau 4B, 4C et 4D) ;
- renouer une relation plus fluide avec la DGAL (SIVEP et BPMED) ;
- reprendre les échanges avec la FCD et encourager une meilleure participation aux remontées d'auto-contrôles H/P ;
- reprendre les échanges avec les différents syndicats du froid (Fédalis, EGS, La Chaîne Logistique du Froid) ;
- identifier les problématiques communes et évaluer les opportunités d'actions concertées avec l'ADEPALE et l'UMF (notamment sur les thématiques emballages et affichage environnemental) ;

Concernant les travaux de l'ANIA, nous encourageons vivement les adhérents de la FIPA et du SNCE à participer aux GT et commissions afin de nourrir les débats de remontées du terrain. Les dates et ordres du jour sont communiqués en amont et pour la bonne organisation, nous vous demandons d'informer les permanents FIPA-SNCE de votre participation.

Enfin, pour les problématiques sociales, nous continuerons à diffuser les informations et à solliciter l'expertise de la FICIME, partenaire indispensable pour une complète couverture des besoins de nos adhérents.

La FICIME pourra aussi être sollicitée sur des problèmes douaniers, disposant d'une expertise interne et ayant au siège au Comité Douanes du MEDEF.

V.2. Développer la communication interne et externe

Concernant le site internet, nous devons développer les communications sur la partie publique et inciter les adhérents à plus l'utiliser pour y trouver les informations ressources.

De plus, nous avons fait développer une partie Forum qui n'est pas utilisée par les adhérents. Il permet de solliciter la position des autres adhérents sur des sujets bien précis (hors sujet susceptible d'impacter le libre-jeu de la concurrence). Nous invitons vivement les adhérents à se l'approprier pour pouvoir échanger sur des thématiques qui ne sont pas forcément abordées en GT. Si besoin, les permanents du SNCE peuvent faire la modération des propos remontés dans ce forum.

Concernant les listes de diffusion, cet axe de travail avait déjà été évoqué dans le précédent rapport d'activité mais nous n'avons pas pu avancer sur la mise à jour des inscrits. L'objet est d'avoir des listes de diffusion thématiques pour les communications dont le format n'est pas adapté à l'Envoi Hebdo ou pour les informations/consultations urgentes. Les listes seront les suivantes :

- Douane - Importation,
- Développement durable - Environnement,
- Entreprise - Social - Emploi,
- Epicerie - Conserves,
- Export,
- Filière Bio,
- Fraude - Loyauté,
- Industrie -Commerce,
- Logistique - Transport - Energie,
- Matériaux au contact - Emballages,
- Qualité - Réglementation,
- Recherche - -Innovation.

Un questionnaire en ligne sera diffusé à tous les adhérents pour inscription. Il faudra s'assurer d'une bonne participation (le taux de retour en 2020 n'était pas satisfaisant) et faire une communication vers les dirigeants pour récapituler les inscriptions de leurs salariés.

La finalité est de rationaliser et cibler les mails envoyés pour ne pas surcharger vos boîtes mails dans un contexte global de démultiplication des problématiques suivies.

Concernant les groupes de travail, le format mixte sera désormais de rigueur et au regard de l'actualité réglementaire, nous envisageons le lancement d'un GT

Emballages. Une communication a déjà été faite en ce sens mais la difficulté est d'identifier la personne ressource dans chaque entreprise adhérente.

Par ailleurs, il faut poursuivre la promotion des actions du SNCE et de la FIPA via la presse spécialisée et les réseaux sociaux comme LinkedIn.

Cela sera notamment le cas pour la communication des résultats du projet SEPLA sur la réduction des emballages plastiques dans la filière produits aquatiques qui sont attendus pour juin. Il en sera de même pour ceux de l'étude sur les crevettes.

Annexe 1 : Constitution du Conseil d'Administration de la FIPA

Président de la Fédération : Alain BAILLY - Comptoirs Océaniques

Membres du Conseil : Stéphane ARGOUD - Gelazur
Stéphane BARBUT - Nautilus Food
Stéphane CHERTIER - Nordic Seafood
Jean-Marie LE MENTEC - Alpha Bay
Pascale MAUGY - Cosmos Foods
Guillaume QUILLOT - Ulysse
Christophe SUREAU - Sural - Sacicc

Annexe 2 : Constitution du Conseil d'Administration du SNCE

Président : Alain BAILLY - Comptoirs Océaniques

1ère vice-Présidente : Pascale MAUGY - Cosmos Foods
Vice-Président : Jean-Marie LE MENTEC - Alpha Bay

Trésorier : Stéphane CHERTIER - Nordic Seafood

Membres du Conseil : Stéphane ARGOUD - Gelazur
Hervé BARBA - Groupe Barba
Stéphane BARBUT - Nautilus Food
Patrick BARINET - Greenland Seafood
Thomas CANETTI - Sovintex
Patrick DUPONT - Sysco France
Philippe ESNAULT - Pomona - Passion Froid
Ingrid MAQUINGHEN - Gelfish Exploitation
Guillaume GUILLIOT - Ulysse

Annexe 3 : Liste des Adhérents 2022

Adhérents directs de la FIPA

ROCHEFONTAINE 15 bis rue de Marignan 75008 PARIS	tél : 01 45 63 12 00 fax : 01 45 61 23 22	Contact : Monsieur Olivier PICARD e-mail : opicard@rochefontaine.fr
UNICOMEX ZA NAPOLLON 375, avenue du Passe-temps 13400 AUBAGNE	tél : 04 42 01 68 13 fax : 04 42 01 68 14	Contact : Monsieur Jean TARPINIAN e-mail : jean.tarpinian@unicomex.fr

Syndicat des Négociants Spécialisés (SNS)

BUR DISTRIBUTION ZI des Garennes 8, rue Denis Papin 78130 LES MUREAUX	tél : 01 30 22 91 91 fax : 01 34 74 23 73	Contact : Monsieur André DU SARTEL e-mail : andre.du-sartel@ericbur.fr
CODIPEX ZAI 12/14 av François Sommer 92167 ANTONY CEDEX	tél : 01 42 37 60 60 fax : 01 42 37 01 89	Contact : Monsieur Frederik ABISSEROR e-mail : codipex@free.fr
COPRAM-VITAL 15/17 rue de Copenhague ZI Les Estroublans - BP 168 13745 VITROLLES	tél : 04 42 10 54 30 fax : 04 42 79 53 28	Contact : Monsieur Simon DEVICO e-mail : sdevico@vital.fr
MARECHAUX & DOUVILLE 4 rue de la Michodière 75002 PARIS	tél : 01 42 33 96 40 fax : 01 40 41 06 09	Contact : Monsieur Richard DUVAL e-mail : profood@wanadoo.fr
SURAL - SACICC 31, route de Brie 91800 BRUNOY	tél : 01 69 39 11 30 fax : 01 69 39 03 66	Contact : Monsieur Christophe SUREAU e-mail : christophe@sural.fr

Syndicat National du Commerce Extérieur des produits congelés et surgelés (SNCE)

AH-CHOU 30 chemin Maxime Rivière ZA la Cafrine BP 33 97451 SAINT PIERRE CEDEX	tél : 02 62 25 98 88 fax : 02 62 35 68 51	Contact : Monsieur Richard WU TIU YEN e-mail : ahchourichard@gmail.com
ALIZE INTERNATIONAL 1 rue François Joseph Broussais 56000 VANNES	tél : 02 97 62 65 60 fax : 02 97 62 65 61	Contact : Monsieur Christophe DAVID e-mail : business@alize-international.com
ALPHA BAY Centre D'affaires Pen Men 2 rue de L'industrie BP 832 56108 Lorient CEDEX	tél. : 02 97 84 17 70 fax. : 02 97 84 17 77	Contact : Monsieur Jean-Marie LE MENTEC e-mail : jmlementec@alpha-bay.com
ARGIS GALAC'SEA 15 rue Florian Laporte BP 70432 56104 LORIENT CEDEX	tél. : 02 97 83 10 00 fax : 02 97 82 25 00	Contact : Monsieur Benoît LORENZO MARTIN e-mail : benoit.lorenzo@argisfood.com
ARMEMENT DES MASCAREIGNES 2 rue de Djibouti CS 91009 97829 LE PORT CEDEX	tél. : 02 62 42 00 73 fax. : 02 62 42 67 75	Contact : Monsieur Thibaud LANGLOIS d'ESTAINOT e-mail : armas.distri@armas.fr
ALL SEAFOOD COMPANY Lopeheur 56270 Ploemeur	tél. : 06 89 94 97 80 tél. : 06 70 51 05 12	Contact : Monsieur Georges GUENOUM e-mail : asconsulting@orange.fr
AUSTRAL FOOD INTERNATIONAL ZAC Triangle 10 rue de la Fraternité 97490 SAINTE CLOTILDE - REUNION	tél. : 02 62 73 17 99 fax : 02 62 73 07 95	Contact : Monsieur Guillaume RIVIERE e-mail : griviere@ausfood.fr
BARBA (GROUPE) ZA La Bordelaise La Peyrade 34110 FRONTIGNAN	tél : 04 67 43 00 56 fax : 04 67 43 91 09	Contact : Monsieur Hervé BARBA e-mail : herve.barba@groupebarba.com
CAP CAVALLY / COMPTOIRS OCEANIQUES 2 rue de Concarneau BP 60324 94569 RUNGIS CEDEX	tél. : 01 46 87 99 41 fax : 01 46 87 99 58	Contact : Monsieur Alain BAILLY e-mail : alain@fishislife.com
CHALLENGE INTERNATIONAL - SEALOGIS* 2 rue Van Gogh - BP 69 76290 MONTIVILLIERS	tél. : 02 32 79 63 26 fax : 02 32 79 63 96	Contact : Monsieur Stéphane DOMINICI e-mail : stephane.dominici@sealogis.com
CITE MARINE CI du Porzo 56700 KERVIGNAC	tél. : 02 97 85 19 39 fax : 02 97 85 19 22	Contact : Monsieur Eric LE HENAFF e-mail : elehennaff@cite-marine.fr

COFREMAR* 74 rue Dumont d'Urville 76600 LE HAVRE	tél. : 02 32 72 01 30 fax : 02 32 72 01 49	Contact : Madame Brigitte CROCHEMORE e-mail : brigitte.crochemore@cofremar.fr
CONHEXA* Chemin des Cendres BP 27 59114 STEENVOORDE	tél. : 03 28 43 84 38 fax : 03 28 43 85 40	Contact : Monsieur Gautier DESCAMPS e-mail : g.descamps@conhexa.com
CORNIC 3, Zone Artisanale 76540 THEROULDEVILLE	tél. : 02 35 10 37 60 fax : 02 35 29 80 60	Contact : Monsieur Laurent CORNIC e-mail : laurent.cornic@cornic.com
COSMOS FOODS Parc Les Grillons, bâtiment 1 60, route de Sartrouville 78230 LE PECQ	tél : 01 30 09 41 50 fax : 01 34 80 03 83	Contact : Madame Pascale MAUGY e-mail : pascale.maugy@cosmos-foods.fr
CRUSTIMEX 232 avenue du Prado 13008 MARSEILLE	tél : 04 91 77 91 91 fax : 04 91 76 23 76	Contact : Monsieur Olivier MAZZOLI e-mail : om.crustimex@wanadoo.fr
DAMIEN DE JONG Route d'Ebersheim 67650 DAMBACH LA VILLE	tél : 03 88 92 66 66 fax : 03 88 92 66 60	Contact : Monsieur Arnaud DE JONG e-mail : adj@Damien-De-Jong.com
DAVIGEL – SYSCO FRANCE Z.I. – B.P. 41 76201 DIEPPE CEDEX	tél. : 02 35 04 76 00 fax : 02 35 40 14 31	Contact : Monsieur Patrick DUPONT e-mail : patrick.dupont@davigel.fr
DEMARNE FRERES MIN – 5 rue des Claires CS 10040 94569 RUNGIS CEDEX	tél. : 01 45 60 80 60 fax : 01 45 60 80 94	Contact : Rodolphe Ziegler e-mail : rodolphe.ziegler@demarnefreres.com
ELAFOOD 28 rue du Poitou Bâtiment D7 94150 RUNGIS MIN	tél. : 01 45 60 65 36 fax : 01 45 60 09 72	Contact : Monsieur Mathieu BALDY e-mail : mathieu.baldy@elafood.com
EUROCONTACT 48 rue du Mont Saint Adrien Résidence Wacogne – Bât A 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 83 00 16 fax : 03 21 30 53 59	Contact : Monsieur Didier MANNESSIEZ e-mail : dmannessiez@eurocontact.fr
EURO WILD 48 Cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX	tél. : 05 57 35 74 74 fax : 05 57 35 74 75	Contact : Monsieur François Nicolas e-mail : francois.nicolas@eurowild.fr
FIRST ATLANTIQUE 27 place Allende 29600 MORLAIX	tél. : 02 98 63 28 29 fax : 02 98 63 30 27	Contact : Monsieur Thierry CATTO e-mail : firstatlantique@firstatlantique.com
FJORD IMPORT Résidence la Clarté 88/100 av de Paris BP 926 62200 BOULOGNE / MER CEDEX	tél. : 03 21 99 15 99 fax : 03 21 83 59 24	Contact : Monsieur Yves OLIVIER e-mail : y.olivier@fjordimport.fr
FOODEX 4 impasse des carrières 75016 Paris	tél. : 01 45 10 24 00	Contact : Monsieur Benoît CAUFFET e-mail : benoit.cauffet@foodex.fr

FRESHPACK Résidence La Roselière 52 rue Apolline - BP 917 62220 SAINT MARTIN LES BOULOGNE	tél. : 03 21 99 04 99 fax : 03 21 99 71 11	Contact : Monsieur Jacques DUTERTRE e-mail : jacques.dutertre@freshpack.fr
FRIAL 6 route de Caen 14400 SAINT MARTIN DES ENTREES	tél. : 02 31 51 40 39	Contact : Madame Samantha DELELIGNE MOLINA e-mail : samantha.molina@frial.fr
GELAZUR 455 Promenade des Anglais Porte de l'Arénas - BP 3291 06205 NICE CEDEX 3	tél. : 04 93 18 07 05 fax : 04 93 18 56 60	Contact : Monsieur Stéphane ARGOUD e-mail : stephane.argoud@gelazur.com
GELFISH EXPLOITATION Chemin de la Cluse 62126 WIMILLE	tél. : 03 21 80 42 55 fax : 03 21 31 06 73	Contact : Madame Ingrid MAQUINGHEN e-mail : ingrid.maquinghen@gelfish.fr
GEL PECHE 8 rue René Fonck D2A Nantes Atlantique 44860 SAINT-AIGNAN- GRANDLEIU	tél. : 02.51.70.63.63 fax : 02.51.70.63.53	Contact : Monsieur Gaetan Mercier e-mail : gaetan.mercier@gelpeche.fr
GENERALE D'IMPORTATION NORD 1 rue Pierre Martin - Centre Novotek - ZI de l'Inqueterie 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	tél. : 03 21 10 56 10 fax : 03 21 30 24 22	Contact : Monsieur Laurent DEBAQUE e-mail : l.debaque.gin@orange.fr
GREENLAND SEAFOOD EUROPE 10, rue Ballu 75009 PARIS	tél : 01 49 70 82 20 fax : 01 49 70 82 29	Contact : Monsieur Patrick BARINET e-mail : paba@greenlandseafood.eu
ICELAND SEAFOOD FRANCE 105 boulevard Eurvin 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 10 25 60 fax : 03 21 10 25 61	Contact : Monsieur François OUISSE e-mail : fo@icelandseafood.fr
INTERFOOD INTERNATIONAL TRADING 47 boulevard de la République 13100 AIX EN PROVENCE	tél. : 04 42 93 67 80 fax. : 04 42 93 46 59	Contact : Monsieur Jean DESPOINTES e-mail : lginterfoodfrance@wanadoo.fr
KERMAD 29806 BREST CEDEX 09	tél. : 02 98 34 48 48 fax : 02 98 02 29 36	Contact : Monsieur Patrick STEMPEL e-mail : patrick.stempfel@kermad.fr
KRUZ SEAFOOD 170 Avenue de Passe Temps Parc d'Activités de Napollon 13676 AUBAGNE CEDEX	tél. : 04 42 36 96 96 fax : 04 42 36 96 97	Contact : Monsieur Jean-Max VERITIER e-mail : jm.veritier@kruz-seafood.com
L M G (MAG + HUBCO) 1 rue de la Corderie - Centra 366 94596 RUNGIS CEDEX MAG FROZEN SEAFOOD Immeuble Tour Méditerranée 65, Avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	tél. : 04 91 90 09 94 fax : 04 91 04 07 24 tél : 04 91 90 09 94 fax : 04 91 04 07 24	Contact : Monsieur Matthieu FRANIATTE e-mail : matthieu.franiatte@hubco.fr

LEON VINCENT* Rue de Coupeauville BP 38 76133 EPOUVILLE	tél. : 02 32 92 56 25 fax : 02 35 24 27 07	Contact : Madame Catherine VASSEUR e-mail : Vasseur.c@leonvincent.fr
LICAAL* 54bis Route d'Hondschoote 59492 HOYMILLE	tél. : 03 28 26 46 94 fax : 03 28 26 46 96	Contact : Madame Bénédicte Pauvers e-mail : direction@licaal.com
L.P.O. – SOGENA* 300 boulevard Jules Durand CS 41099 76062 LE HAVRE CEDEX	tél. : 02 32 74 66 20 fax : 02 35 43 53 44	Contact : Monsieur Fabien PESNEL e-mail : f.pesnel@lposogena.com
LVME-SOFRIMAR* 64 avenue d'Haïfa Park Hermès 13008 MARSEILLE	tél. : 04 91 83 00 00 fax : 04 91 83 20 40	Contact : Monsieur Mikele BARTOLINI e-mail : mbartolini@sofrimar.fr
NATIONAL 1 24, rue de Solférino 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 87 66 66 fax : 03 21 87 40 66	Contact : Monsieur Hervé MAGNIER e-mail : herve.magnier@national1.fr
NATURAL FISH 1bis rue du Printemps 78230 LE PECQ	tél. : 01 34 80 16 55 fax : 01 34 80 16 83	Contact : Monsieur Yvon DEMAINE e-mail : y.demaine@naturalfish.eu
NAUTILUS FOOD 15 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS	tél. : 01 49 26 00 26 fax : 01 49 26 00 35	Contact : Monsieur Stéphane BARBUT e-mail : nautilus@nautilusfood.com
NORDIC SEAFOOD FRANCE Centre d'Affaires du Touquet Aéroport international 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE	tél. : 03 21 05 03 91 fax : 03 21 05 85 38	Contact : Monsieur Stéphane CHERTIER e-mail : stephane.chertier.fr@nordicseafood.com
POMONA – PASSION FROID POMONA – EPISSAVEUR POMONA – TERREAZUR 3 Avenue du Docteur Ténine CS 80038 92184 ANTONY Cedex	tél : 01 55 59 65 30 fax : 01 55 59 65 38	Contact : Monsieur Philippe ESNAULT e-mail : p.esnault@passionfroid.fr
PRIMEX INTERNATIONAL 87, avenue Niel 75017 PARIS	tél. : 01 43 18 22 60 fax : 01 43 18 22 61	Contact : Monsieur Frédéric LEBARON e-mail : f.lebaron@primexintl.fr
PRODIMAR 2, Rue Henri Barbusse Immeuble CMCI 13001 MARSEILLE	tél. : 04 91 90 51 63 fax : 04 91 90 47 05	Contact : Mme Marie-Françoise CASTELLANI e-mail : prodimar@prodimar.fr
ROYAL GREENLAND VERTRIEBS 22 rue de Maubeuge 75009 PARIS	tél. : 01 44 63 84 63 fax : 01 44 63 84 64	Contact : Monsieur Boris MUHLENHOFF e-mail : bomu@royalgreenland.com
SAPMER SA Darse de pêche Magasin 10 BP 2012 97823 LE PORT CEDEX	tél. : 02 62 42 55 08 fax : 02 62 42 03 85	Contact : Monsieur Adrien DE CHOMEREAU e-mail : adechomereau@sapmer.com

SEABLUE 8 rue des Fabres BP 40408 13177 MARSEILLE CEDEX 20	tél. : 04 91 54 05 52 fax : 04 91 54 09 35	Contact : Monsieur Thomas FLAJOLLET e-mail : thomas.flajollet@seablue.fr
SEAFRIGO* 9 rue du Pont VI BP 5130 76071 LE HAVRE CEDEX	tél. : 02 35 24 77 67 fax : 02 35 24 84 71	Contact : Madame Nathalie DEVAUX e-mail : n.devaux@seafrigo.com
SOMEHEL INTERNATIONAL Z.I. du Haut Careï 06500 MENTON	tél. : 04 92 10 57 01 fax : 04 93 57 28 09	Contact : Monsieur Jacques CIEUX e-mail : jcieux@somegel.fr
SOPAC 20 avenue de l'Opéra 75001 PARIS	tél. : 02 98 55 44 72 fax : 02 98 55 45 09	Contact : Madame Sophie LIGONNIERE e-mail : sopac.europe@sopac.nc
SOTRALIM* Rue Louis Blanqui BP 177 59760 GRANDE SYNTHÉ	tél. : 03 28 24 00 24 fax : 03 28 60 97 60	Contact : Monsieur Thierry DUSSOSSOY e-mail : thierry.dussossoy@sotralim.fr
SOVINTEX 8 rue de la Michodière 75002 PARIS	tél. : 01 47 63 64 65 fax : 01 47 63 64 45	Contact : Monsieur Thomas CANETTI e-mail : thomas.canetti@sovintex.fr
TIPIAK PCS 1 rue de Chêne Lassé C P 1011 44806 SAINT HERBLAIN CEDEX	tél : 02 28 03 09 30 fax : 02 28 03 99 60	Contact : Madame Fabienne ZAWADZKI e-mail : fabienne.zawadzki@tipiak.fr
ULYSSE 11 rue des Halles 75001 PARIS	tél. : 01 55 04 12 12 fax : 01 55 04 12 01	Contact : Monsieur Guillaume QUILLIOT e-mail : quilliot.g@ulysefoods.com
VESTÉY FOOD FRANCE 15 av de la Grande Armée 75116 PARIS	tél. : 01 40 67 75 50 fax : 01 40 67 75 60	Contact : Monsieur Michel RECART e-mail : m.recart@vesteyfoods.fr
WANLY 9 rue Henaff 94400 VITRY SUR SEINE	tél. : 01 46 80 79 00 fax : 01 46 82 36 14	Contact : Monsieur Ky LOI e-mail : kyloi@wanly.com